Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 004-210401402-20230928-472023-DE

MAIRIE DES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE **N°47/2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.
Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce, TASSIN Michel.
Absent excusé : Monsieur DE BRUYNE Vincent.
Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin
Convocation du 22/09/2023
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9

Objet : REMPLACEMENT ET MISE ET NORMES STERILISATEUR UV STATION EAU POTABLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – MODIFICATIONDU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le stérilisateur UV de la station d'eau potable doit être remplacer et mis aux normes compte tenu de sa vétusté et la délibération n° 21/2023 du 31/03/2023, approuvant les travaux, sollicitant les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès de l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire rappelle la décomposition du projet : un devis de l'entreprise MICHELIER pour la réalisation de ces travaux qui s'élève à 31 211.01 €HT, auquel se rajoute 10% d'imprévu, compte tenu de la nature des travaux, soit la somme de 3 121.10 €HT et 10% « aléas hausse de prix », compte tenu du contexte économique actuel d'inflation de prix, soit la somme de 3 121.10 € HT, le montant total des travaux est estimé à 37 453.21 €HT.

Monsieur le Maire informe que l'agence de l'eau a attribué une subvention d'un montant de 11 235.00 € (soit 30% de 37 453.00 €HT de dépenses subventionnables).

Après contact avec les services eau du Département, il est possible d'obtenir une subvention à hauteur de 20 % des dépenses HT sur le programme 2024.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Département sur le programme 2024, et de modifier le montant de l'aide demandé auprès de l'État au titre de la DETR.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur cette affaire

Le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve les travaux de remplacement de mise aux normes du stérilisateur UV de la station d'eau potable, d'un montant de 37 453.21 € HT, décomposé comme suit :
*** devis de travaux : 31 211.01 €HT**
*** imprévu 10 % : 3 121.10 €HT**
*** aléas hausse de prix 10 % : 3 121.10 €HT**

- Approuve la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau pour un montant de 11 235.00 €

- Sollicite :
*** une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023,**
*** une subvention du Département,**

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 004-210401402-20230928-472023-DE

selon le plan de financement suivant :

. Etat DETR 2023 :	**26.92% soit la somme de**	**10 082.40 €**
. Département 2024 :	**20 % soit la somme de**	**7 490.64 €**
. Agence de l'Eau :	**30% soit la somme de**	**11 235.00 €**
. Commune :	**23.08 % soit la somme de**	**8 645.17 €**
	Total :	**37 453.21 €HT**

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 02 octobre 2023,
Le Maire,
Alain COSTE

Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

MAIRIE DES OMERGUES (Alpes de Haute Provence) REPUBLIQUE FRANÇAISE